



# ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES  
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

**B.P. 17 – 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN**

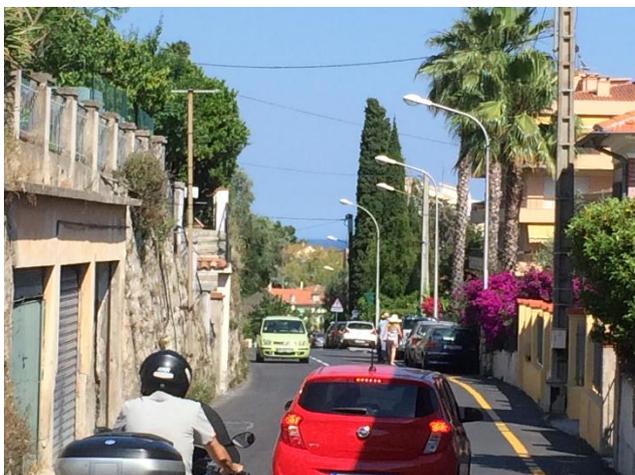
AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°3/2017 - Août

## AGENDA :

- **Forum des associations :** 9 septembre de 10h00 à 17h00 sur les jardins Biovès à Menton
- **Mobilités douces :** 9 septembre lancement de notre campagne-pétition *Messieurs les Maires de Menton et Roquebrune, rendez-nous nos villes !*
- **Projet d'aménagement et de développement durable de la Riviera Française :** 26 septembre, réunion des personnes publiques associées (dont ASPONA) pour débattre du projet.



### Mobilités Douces

Parce que PLUS de mobilités douces sur le littoral hyperdense, c'est MOINS de pollution de l'air, MOINS de bruit et PLUS de sécurité. Parce que le projet de Plan Local d'Urbanisme de Menton et celui de RCM, adopté mais susceptible d'être révisé, négligent complètement cette question.

L'ASPONA a décidé d'engager une campagne-pétition pour que les piétons, les cyclistes, les parents avec des poussettes d'enfants et les adultes à mobilité réduite puissent retrouver possession de la rue. Nous dévoilerons nos propositions et revendications le 9 septembre et commencerons à recueillir les signatures sur notre stand, sur notre site Internet et sur Facebook.

### Sursis ou relaxe pour les Magnolias ?

L'annonce sur *Menton Infos et Menton Mag* de l'abattage des magnolias de l'avenue de Verdun, dont les racines trop vigoureuses endommageaient les carreaux des trottoirs, a sidéré nos adhérents. Une consultation était ouverte à propos de leur remplacement. Le site étant inaccessible, l'ASPONA est intervenue en juillet pour comprendre ... Finalement, M. le Maire nous a répondu que la consultation était annulée car les services techniques devaient s'accorder auparavant sur le sort des grilles au pied des arbres plutôt que de les tronçonner ? Ce d'autant que, depuis mai 2016, les allées d'arbres au bord des routes et des rues qui permettent de limiter le réchauffement climatique et de lutter contre la pollution bénéficient d'une protection de la Loi Biodiversité. *MJ*

### Extension en mer de Monaco : le dossier est suivi de près par l'Ambassade de France selon la Préfecture maritime

En réponse à notre courrier, par lettre du 22 juin, la Préfecture maritime Méditerranée indique partager notre « *souci de préservation de la flore sous-marine, notamment les herbiers de posidonie* ». Elle précise avoir arrêté conjointement avec le Préfet PACA des mesures, telles que la stratégie de mouillage de petite et grande plaisances. Elle confirme que « *le dossier d'extension en mer engage les relations entre la France et Monaco et nécessite un traitement par la voie diplomatique* ». Notre courrier a été transmis à l'Ambassadrice de France auprès de la Principauté, qui a sensibilisé le gouvernement monégasque. L'ASPONA va donc prendre contact avec Mme De Carné-Trécesson rapidement. *FL*

### VISTA La Cigale : Où en sont les engagements pris ?

L'ASPONA va relancer la Mairie de RCM pour que les deux engagements pris soient tenus : une réunion publique sur le déroulement du chantier et une rubrique dédiée au suivi sur le site Internet de la commune.

## Nos observations et requêtes sur le Plan local d'urbanisme (PLU) de Menton

Après avoir recueilli l'avis de ses adhérents sur le projet de PLU au cours d'une réunion d'échanges, l'ASPONA a transmis fin juin ses remarques au Maire, en tant que « personne publique consultée ». L'enquête publique ouverte à tous les Mentonnais interviendra début octobre pendant un mois. Notre note détaillée est disponible sur le site <http://aspona.org/PLUMenton.htm>. En voici quelques points forts.

- **Des OAP pour les vallons et aux Granges Saint-Paul** : Partant du constat que les continuités écologiques étaient très peu prises en compte aux abords des zones d'urbanisation et du littoral, l'ASPONA demande l'adoption d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans tous les vallons et aux Granges Saint-Paul (Super Garavan). Pour les vallons, il s'agit de transposer les dispositions légales de protection des rives (au minimum 6 m de part et d'autre des berges), de faire détruire les installations illégales et de restaurer les ripisylves. Il faudrait évidemment renoncer à certains projets immobiliers ou zonage spéciaux (SMS) tels ceux du Val de Gorbio. Ce ruisseau, en eau toute l'année, est considéré par les experts comme le plus intéressant de la commune au titre de la biodiversité. Une OAP spécifique est également nécessaire pour engager une politique volontaire de reconquête des Granges St Paul en tant qu'espace agro-sylvo-pastoral, pour sa protection contre le risque incendie et contre une « cabanisation » rampante. *"Plus vous avez de maisons, de lignes électriques, de routes, et plus vous avez de départs de feu"* a prévenu cet été Thomas Curt, directeur de recherche à l'Irstea, un institut public, suite à l'incendie à La-Croix-Valmer.



- **Protection des zones de crêtes** : L'ASPONA s'inquiète aussi du traitement des zones de crêtes et des deux futures « Unités touristiques » relevant actuellement d'une zone naturelle. Le détachement du camping St Michel de la zone naturelle du Plateau pour le classer en zone urbaine en tant que « UT1 » est problématique. L'association demande qu'un taux élevé de végétalisation et de pleine terre de 70% minimum soit fixé, en s'alignant sur les règles de constructibilité de l'UBd (Garavan), comme pour le domaine Latournerie/Cernuschi, qu'il est prévu de classer en « UT2 » (voir pages 3 et 4).

- **Opposition à l'urbanisation de la Baie ouest et à la digue sous-marine** : L'ASPONA demande que la Baie Ouest fasse l'objet d'un traitement particulier afin de ne pas en altérer la perspective dégagée qu'elle a su conserver jusqu'ici et que le projet d'autoriser des constructions « en dur » à hauteur de 3,60 m sur les parties concédées soit abandonné. La construction d'une digue sous-marine dans le « casier n°3 », la dernière portion du littoral (800 derniers mètres), entrainera l'apport de matériaux, la banalisation de cet espace et l'agrément de pouvoir « respirer la mer » à partir de la digue - promenade en surplomb.

**Avant**



**Après ?**



## PLU de Castellar en fin de consultation publique

Nous avons remis au Commissaire enquêteur en mairie le 18 juillet nos remarques sur le projet de PLU (voir texte complet sur notre site). L'ASPONA partage le diagnostic préalable sur le mitage flagrant lié à un trop grand nombre de zones à urbaniser qui s'est effectué le long des routes ou par "hameaux" dans le POS précédent. Elle préconise le maintien de la vocation agricole des terrains situés dans la zone de La Crotta, espace important pour l'inscription du village dans son écrin naturel. Toutes les terres agricoles ne se valent pas et celles disposant de sols profonds et humides ayant fait l'objet d'amendements réguliers pour des cultures maraîchères sont à protéger absolument. L'ASPONA s'est réjouie d'apprendre qu'en juillet le Préfet des A-M adressait une lettre-circulaire aux collectivités leur enjoignant de maîtriser la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers et de préserver les terrains à forte valeur agronomique et environnementale. *FL*

### Henri Cernuschi, une vie pour l'humain

*S'il y a une avenue Cernuschi au Borrigo, c'est que se trouvait à proximité une grande propriété acquise par sa famille, et qu'il y mourut en 1896. Mais Cernuschi est surtout connu comme le fondateur d'un renommé musée d'arts asiatiques, à Paris, ainsi que pour ses engagements patriotiques et républicains, en Italie et en France.*

*Né à Milan en 1821, Cernuschi participa à la lutte pour l'unité italienne. Réfugié en France, il devint un homme d'affaires prospère, sans pour autant renoncer à ses idéaux républicains, ce qui lui valut une expulsion en 1869. De retour après la chute de Napoléon III, il acquit la nationalité française. Il assista à la Commune de Paris, bouleversé par les horreurs de la guerre civile.*

*Peu après, en compagnie de son ami Théodore Duret, il partit pour un voyage de trois ans qui lui fit découvrir le Japon, la Chine, Java et l'Inde. Il ramena de ces pays des milliers d'œuvres artistiques qu'il put ensuite exposer dans l'hôtel particulier qu'il fit construire en bordure du Parc Monceau. Il légua ce bel édifice et son extraordinaire collection à la ville de Paris en 1896, ce qui est à l'origine du Musée Cernuschi.*

*L'histoire de Cernuschi, c'est aussi Menton, comme le rappelle un article très intéressant de Gilles Montelatici publié en 1996 par la Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais. C'est ainsi qu'on apprend que son frère Attilio, conquis par la beauté des lieux, avait fait l'acquisition d'une villa et de ses abords à l'actuel emplacement du Domaine de Latournerie. Henri y séjourna à la fin de sa vie. Cet emplacement, entre Borrigo et Serres de la Madone, encore relativement préservé, offre toujours aux promeneurs et résidents un magnifique écrin de verdure avec de splendides points de vue sur le paysage mentonnais. C'est pourquoi l'ASPONA sera très vigilante face aux projets d'urbanisation de ce secteur et défendra avec force la préservation de ce cadre exceptionnel.*

*Le parcours de Cernuschi est celui d'un passionné d'humanité, d'universel, qui avait compris que les civilisations n'ont pas vocation à s'affronter, mais à se féconder, et dont tous les engagements ont été portés par une grande générosité et des idéaux d'émancipation. Aujourd'hui, si nous sommes là pour défendre l'environnement de ce magnifique pays mentonnais face aux bétonneurs de tout poil, face à ceux qui n'ont que les logiques de profit à l'esprit, c'est aussi au nom de l'humain. Et c'est cela qui nous relie à Henri Cernuschi. N.V*



### Route d'accès et aménagement hydraulique : un patrimoine monumental à protéger

Si l'ensemble du site Domaine Cernuschi / Latournerie a été fortement remanié dans l'immédiat après-guerre, il subsiste encore un ouvrage monumental sur le flanc Est de la colline des Serres de la Madone : une route d'accès en lacets doublée d'un escalier et assortie d'un aménagement hydraulique conçu pour l'irrigation des berges de la rive droite du Borrigo. Aujourd'hui, cette vaste zone paysagée, qui entre en co-visibilité avec les terrasses complantées d'arbres remarquables de la Villa La Vierge et du Château Marly sur la rive gauche du Borrigo, est menacée à plusieurs titres :

- son déclassement de zone naturelle (ND) dans le POS de 1987 révisé en 1997, en zone à urbaniser (Uab) dans sa partie basse et touristique (UT2) dans sa partie haute, selon le projet de PLU en cours de validation ;
- un projet de construction d'un cinéma multiplexe associé à un parking de plus de 200 places au débouché de la route, le long de l'avenue Cernuschi.

Fin juillet, l'ASPONA et le GIR Maralpin ont saisi la Direction régionale des affaires culturelles afin d'initier une procédure de protection au titre des monuments historiques ; celle-ci a manifesté son intérêt pour ce site et son intention d'y donner suite à l'automne, dans le cadre d'une approche paysagère. FL/JM



### **Abeilles : Une bonne initiative de la Caisse locale de Crédit agricole de Menton et environs**

La Caisse locale a apporté son soutien financier à l'école maternelle de Carnolès pour participer à l'opération nationale « Des fleurs pour les abeilles ». Avec l'appui des enseignants, des apiculteurs ont expliqué leur métier aux enfants qui ont aussi reçu des graines de fleurs à planter car les prairies fleuries sont nécessaires à la survie des abeilles. Une belle action pédagogique ! JNC

### **Camping Saint-Michel : Un milieu de vie d'une grande richesse pour les espèces animales**

Joss DEFFARGES, naturaliste et délégué du GIR Maralpin au comité régional de la biodiversité, a pu dresser un inventaire de la faune du plateau St Michel basé sur des observations qu'il a réalisées sur plusieurs années. Cet inventaire complet est consultable sur demande au SILENE, portail d'accès public aux données naturalistes qui informe sur la localisation des espèces de faune et de flore et des habitats naturels ou semi-naturels de la région PACA.

Une partie du Plateau St Michel, véritable poumon vert à Menton, vient d'être mis en délégation par la Mairie à un concessionnaire privé pour l'aménagement d'un camping 4 étoiles. Or, le plateau St Michel est un remarquable espace de biodiversité avec des dizaines d'oliviers centenaires, de nombreuses essences végétales méditerranéennes et une faune très riche, ainsi que le démontre l'inventaire de M. DEFFARGES.

En voici un résumé :

- 36 espèces d'insectes (coccinelles, grillons...) dont 24 espèces de lépidoptères (papillons) comme l'azuré porte-queue, le citron de Provence, le silène, la belle-dame...
- 1 espèce protégée d'amphibiens : la rainette méridionale
- 3 espèces protégées de reptiles : la tarantule de Maurétanie, le lézard des murailles, la couleuvre d'Esculape
- 68 espèces d'oiseaux dont une espèce classée déterminante (le héron pourpré), 7 espèces classées remarquables (comme le circaète Jean-le-Blanc) et, en tout, 40 espèces protégées (martinet à ventre blanc, pic vert, hirondelle des rochers, troglodyte mignon, mésange bleue, choucas des tours...)

A noter que ce site peut être considéré comme un couloir de migration d'oiseaux.

Il s'avère donc qu'à cet endroit, de très nombreuses espèces sont protégées par des conventions européennes et des réglementations françaises. A titre d'exemple, l'arrêté du 29 octobre 2009 pour la protection des oiseaux mentionne : « *Sont interdites, sur tout le territoire métropolitain et en tout temps la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques considérés* ».

Il y a là de quoi être inquiet sur le devenir de cette extraordinaire vie naturelle menacée par les aménagements prévus pour ce camping « haut de gamme » de 80 emplacements pour mobil-homes/lodges et tentes, avec places de stationnement. L'ASPONA reste très vigilante pour la protection de l'environnement de ce site, en particulier face au classement du Plateau en zone urbanisable « Unité Touristique 1 » (UT1) dans le PLU récemment arrêté, mais pas encore validé. Elle vient de porter plainte auprès du Procureur de la République contre le délégataire qui a réalisé les travaux depuis mars illégalement, puisque le permis d'aménager n'a été délivré qu'en juin. NV

### ***Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !***

#### ***Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :***

ASPONA, BP 17, 06190 - ROQUEBRUNE CAP MARTIN

e-mail : [info@aspona.org](mailto:info@aspona.org)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :